

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1972

28 juillet 2014

SOMMAIRE

4 Ever S.à r.l.	94652	Braas Monier Building Group Holding S.à r.l.	94615
A4Investments SICAV-SIF	94613	Braas Monier Building Group Holding S.à r.l.	94612
Atert Optik S.à r.l.	94610	Braas Monier Building Group S.A.	94619
ATIM France Property Holdings S.à r.l. ..	94610	Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l.	94619
ATIM Holdings S.à r.l.	94610	Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l.	94613
Atlantas Saga Conseil S.A.	94619	Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l.	94614
Aubépines S.à r.l.	94610	Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l.	94614
Audit Trust S.A.	94611	Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	94616
Autotax SA	94610	B & Z Promotions S. à r.l.	94613
Auxiliaire des P.M.E.	94611	Calimera Capital Partners S.à r.l.	94656
Axa World Funds	94612	CeDerLux-Services S.à r.l.	94619
Axa World Funds II	94612	Elathon International S.A.	94616
Axel Développement S.A.	94619	Intelligent Construction Technology	94611
BACB Consult S.A.	94616	Monier Group S.à r.l.	94615
BAX Solar S.à r.l.	94616	Monier Group S.à r.l.	94612
Bay Light Holdings Sarl	94611	Monier Participations S.à r.l.	94619
BBW 1 Investment S.à r.l.	94616	Rofa S.A. SPF	94623
BBW 2 Investment S.à r.l.	94617	Serva Luxco S.à r.l.	94620
BCP-BCOM Angel Lux	94617	SGaz Holdings S.à r.l.	94641
BCV Investments S.C.A.	94617	Société d'Investissement Industriel Lu-xembourgeois	94625
Beamex S.A., SPF	94618	Turban S.A., SPF	94637
Belgo Lux Invest S.A.	94613	Unigra International S.A.	94650
Bellecote S.A.	94618	Urban Capital Lender 2 S.à r.l.	94654
Belt Finance S.à r.l.	94618	VAT Management S.à r.l.	94626
Benaco	94656		
Bestinvest S.A.	94618		
Beta Capital Investments 2 S.à r.l.	94615		
BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l.	94615		
Bonsol Holding S.à r.l.	94618		
Born RCG Re SCA	94614		
Botalero Investments S.à r.l.	94614		

Atert Optik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 48, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 23/05/2014.

Référence de publication: 2014072734/10.

(140085947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

ATIM France Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.774.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072735/10.

(140086212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

ATIM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.776.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072736/10.

(140086213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Aubépinés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 14, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 24.650.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014072739/14.

(140085508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Autotax SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014072743/10.

(140085486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Audit Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 mai 2014, le mandat des Administrateurs Mesdames Cécile METHLIN, Nathalie BRASSEUR et Joëlle SPIEGEL-TERVER, ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Pierre FREDERIC ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Pour: AUDIT TRUST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014072740/17.

(140085515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Auxiliaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 30.718.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2014

Quatrième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Paul LAPLUME, ayant son siège social 42, rue des Cerises L-6113 JUNGUNSTER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Pour le conseil d'administration

Auxiliaire des P.M.E.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2014072744/17.

(140085976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

I.C.T., Intelligent Construction Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 175.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014072748/10.

(140086053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072755/10.

(140085897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2014:

sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015:

Dorothee Sauloup

Michael Reinhard

Joseph Pinto

Denis Cohen Bengio

Christian Gissler

Stephan Heitz

Jean-Louis Laforge

est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014072745/21.

(140085761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2014:

sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015:

Emmanuel Dendauw

Stephan Heitz

Jean-Louis Laforge

Joseph Pinto

Michael Reinhard

est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014072746/19.

(140085790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Braas Monier Building Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Monier Group S.à r.l.).****Capital social: EUR 7.400.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

Par résolutions prise en date du 21 mars 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de «zugelassener Wirtschaftsprüfer de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072769/14.

(140085916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

A4Investments SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 163.944.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du 21 mai 2014

(...)

(3) (...) la présente assemblée ratifie comme réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015, à:

a. BDO Audit, S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B147570.

(4) (...) la ratification des administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015 est réalisée.

(5) L'approbation de la démission datée du 15 Février 2014 de Mr. Alejandro Bardaji Omeñaca, demeurant au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg est réalisée.

(6) L'approbation de la nomination datée du 21 avril 2014 de Mr. Craig Zecca, demeurant au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015 est réalisée.

(...)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014072750/21.

(140085396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

B & Z Promotions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 117.515.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014072751/11.

(140086003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Belgo Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 140.606.

—
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2014072756/10.

(140085797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.036.

—
Les comptes annuels de la société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014072772/12.

(140086115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Born RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072766/10.

(140086329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.035.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014072773/12.

(140086114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.034.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014072774/12.

(140086113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Botalero Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.715.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 16 avril 2014

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mai 2014.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 avril 2014

1. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
4. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Botalero Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014072767/25.

(140085997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Braas Monier Building Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Monier Group S.à r.l.).**

Capital social: EUR 7.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072768/10.

(140085906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Beta Capital Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.176.

EXTRAIT

Suite à la cession de part sociale survenue sous seing privé le 31 décembre 2013, Barka S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B, numéro 182.176, associé de la Société a cédé sa part sociale à M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent M. Charles Meyer détient 20.001 parts sociales de Beta Capital Investments 2 S.à r.l. et devient dès lors actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beta Capital Investments 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014072763/20.

(140086120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.550,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.692.

Par résolutions prises en date du 17 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Dominic Brian Jude Critchley, avec adresse au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Nomination de Leon Josephine Schwab-Mulvaney, avec adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072791/15.

(140086046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BACB Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 174.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072776/9.

(140086194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.507,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.334.

L'associé de la Société, Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, a transféré son siège social qui est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Il y a dorénavant lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Messieurs Charles Barter et Paul Gunner, gérants de la Société, située au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014072775/14.

(140086276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BAX Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5809 Hesperange, 7, rue du 31 Août 1942.
R.C.S. Luxembourg B 162.364.

Der Jahresabschluss vom 02.05.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernhard C. Witolla
Geschäftsführer

Référence de publication: 2014072778/11.

(140086125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BBW 1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.599.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014072779/13.

(140086092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Elathon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.276.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2014

- Le mandat du Commissaire de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme avec siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2014.
Certifié sincère et conforme
ELATHON INTERNATIONAL S.A.
Riccardo Braglia / Serge Krancenblum
Administrateur de Catégorie A / Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2014072916/16.

(140085329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BBW 2 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.569.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014072780/13.

(140086093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BCP-BCOM Angel Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.073.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 mai 2014

Les associés de la Société:

- approuvent le rapport du commissaire aux comptes;
- donnent décharge au commissaire aux comptes et au liquidateur de la Société;
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 8 mai 2014;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

BCP-BCOM Angel Lux, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014072781/21.

(140085704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BCV Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072783/10.

(140086137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Beamex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23/05/2014. Signature.

Référence de publication: 2014072784/10.

(140086109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Bellecote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.520.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072786/9.

(140085634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2014072787/11.

(140086153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Bestinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 93.132.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014072789/11.

(140085695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Bonsol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.325.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2014072795/13.

(140085876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

CeDerLux-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.327.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072820/10.

(140085756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.037.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014072771/12.

(140086116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Axel Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.227.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072747/10.

(140086039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Braas Monier Building Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Monier Participations S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072770/10.

(140085908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Atlantas Saga Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 33.189.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 27 mars 2014

L'actionnaire unique décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, le mandat des Administrateurs suivants:

- Mme. Diane de Galard Terraube, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- M. Thierry Schaffhauser, Administrateur
- M. Philippe J. Lette, Administrateur
- M. Guy Verhoustraeten, Administrateur

- M. Edward de Burlet, Administrateur
- M. Philippe Visconti, Administrateur
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS S. à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Madame Diane de GALARD TERRAUBE;

Administrateurs:

- Monsieur Thierry SCHAFFHAUSER;
- Monsieur Philippe J. LETTE;
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN;
- Monsieur Edward de BURLET;
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN;
- Monsieur Philippe VISCONTI.

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072737/32.

(140085499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Serva Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.903,25.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 186.769.

In the year two thousand and fourteen, the sixteenth day of May, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Serva Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves; L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 186769 (the Company). The Company was incorporated on 29 April 2014 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Serva Financing LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporation under registration number 5519353 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laura Hominal, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 May 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. all the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, and representing the entire share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, here below reproduced;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notice;

(2) conversion of the currency of the share capital of the Company from Euros (EUR) into United States Dollars (USD) based on the EUR/USD reference exchange rate fixed by the European Central Bank at the close of business of the last

business day preceding the Meeting (the Reference Date), with effect as of the date of this Meeting and divided into 12,500 shares without a nominal value per share (the Existing Shares);

(3) conversion of the aggregate amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) recorded in the account 115 “capital contribution without the issuance of new shares of the Company” of the plan comptable luxembourgeois dated 10 June 2009 (the Capital Surplus Account) into nominal share capital through the issuance by the Company of 5,000 (five thousand) new shares without a nominal value per share (but with the same accounting par value as the Existing Shares);

(4) subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the amendments to the share capital of the Company resolved under resolutions 2 and 3 above; and

(5) miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being duly and validly represented at the present Meeting, the Meeting hereby expressly waives any requirements in respect of convening the Sole Shareholder of the Company represented at the Meeting, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert, based on the Reference Date, the currency of the share capital of the Company from its current denomination in Euro (EUR) to United States Dollars (USD), and as a consequence, to convert the share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) to USD 17,073.75 (seventeen thousand seventy three United States Dollars and seventy-five cents), with effect as of the date of this Meeting.

The Meeting acknowledges that, as a consequence of such currency conversion, the share capital of the Company is now set at USD 17,073.75 (seventeen thousand seventy three United States Dollars and seventy-five cents) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares without a nominal value per shares (but with an accounting par value of USD 1.3659).

As a consequence of the adoption of the present resolution, the Meeting resolves that article 5.1 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fourth resolution below (as further amended in the following resolutions).

Third resolution

The Meeting resolves to convert an amount of USD 6,829.50 (six thousand eight hundred twenty-nine United States Dollars and fifty cents) currently recorded in the Capital Surplus Account into nominal share capital through the issuance by the Company of 5,000 (five thousand) new shares without a nominal value per share (but with an accounting par value of USD 1.3659) (the New Shares), which will be recorded in the share capital account of the Company (the Conversion).

As a consequence of the Conversion, an amount of USD 83,170.50 (eighty-three thousand one hundred seventy United States Dollars and fifty cents) shall remain recorded in the capital surplus account

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions 2 and 3, so that it reads henceforth as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twenty-three thousand nine hundred and three United States Dollars and twenty-five cents (USD 23,903.25), represented by seventeen thousand and five hundred (17,500) shares in registered form, without a par value per share, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed on behalf of the Company to the amendment the share register of the Company and to see any formalities in connection with resolutions 3 and 4 (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de mai, par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Serva Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social, au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 186769 (la Société). La Société a été constituée le 29 avril 2014 par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Serva Financing LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Division of Corporation sous le numéro d'immatriculation 5519353 (l'Associé Unique),

ici représenté par Laura Hominal, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 15 mai 2014.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

IV. la totalité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) est dûment représentée à l'Assemblée, qui se trouve dès lors dûment constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-dessous;

V. l'ordre du jour de l'Assemblée est reproduit ci-dessous:

(6) renonciation aux formalités de convocation;

(7) conversion de la devise du capital social de la Société libellé en Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) sur la base du taux de conversion EUR/USD fixé par la Banque Central Européenne à la clôture du jour ouvrable précédant l'Assemblée (la Date de Référence) avec effet à la date de la présente Assemblée et divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominales (les Parts Sociales Existantes);

(8) conversion d'un montant total de EUR 5.000 (cinq mille Euros) enregistré sur le compte 115 du plan comptable luxembourgeois en date du 10 juin 2009 «contribution au capital sans émission de nouvelles parts sociales» de la Société (le Compte de Capital Surplus) en capital social nominal par l'émission par la Société de 5.000 (cinq mille) parts sociales sans valeur nominale (mais avec la même valeur comptable que les Parts Sociales Existantes);

(9) modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts à l'effet d'y refléter les modifications apportées au capital social de la Société décidées aux résolutions 2 et 3 ci-dessus; et

(10) divers.

VI. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant valablement et dûment représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir, sur la base de la Date de Référence, la devise du capital social de la Société de sa dénomination courante en Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) avec comme conséquence la conversion du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) en USD 17.073,75 (dix-sept mille soixante-treize Dollars Américains et soixante-quinze cents).

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence du changement de devise, le capital social de la Société s'élève désormais à un montant de USD 17.073,75 (dix-sept mille soixante-treize Dollars Américains et soixante-quinze cents) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale (mais avec une valeur comptable de USD 1,3659).

Il résulte de l'adoption de la présente résolution que l'Assemblée décide que l'article 5.1 des Statuts sera modifié et aura la teneur qui apparaît dans la quatrième résolution ci-dessous (tel que modifié dans les résolutions suivantes).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir un montant de USD 6.829,50 (six mille huit cent vingt-neuf Dollars Américain et cinquante cents) actuellement inscrits sur le Compte de Capital Surplus en capital social nominal par l'émission de 5.000 (cinq mille) nouvelles parts sociales sans valeur nominale (mais avec une valeur comptable de USD 1,3659) (les Nouvelles Parts Sociales) qui seront enregistrées sur le compte de capital social de la Société (la Conversion).

En conséquence de la Conversion, un montant de USD 83.170,50 (quatre-vingt-trois mille cent soixante-dix Dollars Américains et cinquante cents) demeurera inscrit sur le Compte de Capital Surplus.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de façon à y refléter les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-trois mille neuf cent trois Dollars Américains et vingt-cinq cents (USD 23.903,25), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société à l'effet d'y refléter les changements repris ci-dessus et par la présente donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, à l'effet de procéder pour le compte de la Société à la modification du registre des parts sociales de la Société et de pourvoir à toutes les formalités qui découlent des résolutions 3 et 4 (y compris, afin de lever tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Hominal, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2014. Relation: EAC/2014/7106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014073278/182.

(140085363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Rofa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 33.638.

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Luxembourg "ROFA S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33638, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "ROFA S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 373 du 11 octobre 1990,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2754 du 15 décembre 2010, contenant notamment la transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial (“SPF”) conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d’une société de gestion de patrimoine familial ainsi que l’adoption de la dénomination actuelle;

L’Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L’Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l’exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Francis BONNEWIJN en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d’eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L’Assemblée décide d’accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l’exercice de leurs mandats respectifs jusqu’à la date des présentes.

L’Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d’exercer tout recours à l’encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L’Assemblée décide de nommer Monsieur Francis BONNEWIJN, retraité, né à Etterbeek (Belgique), le 16 août 1947, demeurant à, B-1380 Lasne, Chemin du Fond Coron (Belgique), en tant que liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

Quatrième résolution

L’Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la “Loi”).

L’Assemblée décide également d’instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu’il réalise l’ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L’Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l’article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l’assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d’autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille soixante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. LAC/2014/22544. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073266/89.

(140085365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

S.I.I.L., Société d'Investissement Industriel Luxembourgeois, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.667.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL LUXEMBOURGEOIS S.A. (en abrégé S.I.I.L.)", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1994, publié au Mémorial C numéro 193 de 1994, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.667.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 03 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 93 du 18 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy WIRTZ, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les éventuelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 155.000,-) représentés par SIX MILLE DEUX CENTS (6.200) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-), représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société à responsabilité limitée «GESTOR Société Fiduciaire», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: WIRTZ, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/05/2014. Relation: EAC/2014/7114. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073320/60.

(140085682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

VAT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.160.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen,
on the thirteenth day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

1. "Capvis General Partner IV Limited", a limited liability company organized under the laws of Jersey, whose registered office is at 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier registered with the Jersey Financial Services Commission under number 112172, acting on behalf of Capvis Equity IV L.P.

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of a proxy given to him in St Helier, Jersey, on 07 May 2014; and

2. "Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc.", a Limited Partnership with separate legal personality pursuant to Guernsey law, whose registered office is Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1520,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, prenamed,
by virtue of a proxy given to him in Guernsey, on 05 May 2014,

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “VAT Management S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), any shareholders’ agreement that may be in place from time to time, and these articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and any affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person within the same group of companies as the Company. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any activities as professional in the financial sector.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Preferential Subscription Right.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at thirty thousand Swiss Francs (30,000.- CHF) divided into two (2) class A shares (the “Class A Shares” and the holders thereof being referred to as “Class A Shareholders”), and two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (2,999,998) class B shares (the “Class B Shares” and the holders thereof being referred to as “Class B Shareholders”), with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each, all of which are fully paid up. Any reference made hereinafter to the “Shares” shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the “Shareholders” of the Company.

5.2. The Shareholders may resolve that the Company will maintain a special reserve account, whereby an amount or value contributed to this special reserve account shall constitute distributable reserves of the Company, in accordance with the Law and any shareholders’ agreement that may be in place from time to time.

5.3. Subject to any shareholders’ agreement that may be in place from time to time, the share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares - Transferability.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between the original founders of the Company, provided that the transferee is still a Shareholder at the time of the transfer and subject to compliance with the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time.

6.3 Any transfer of shares (inter vivos) other than among the original founders (article 6.2 above) and any granting of securities whatsoever over shares (such as mortgage, charge, pledge, lien, assignment, hypothecation, usufruct, and transfer for security purposes, retention of title arrangement or other security interest securing any obligation of any person or any other agreement or arrangement having a similar effect) is subject to prior approval by (i) the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital and (ii) all Class A Shareholders.

6.4 The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the Shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to descendants or the surviving spouse.

6.5 A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code and managers shall not register any contemplated transfer violating the provisions of the present article 6.

6.6. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by at least three managers, at least one class A manager, at least one class B manager and at least one class C manager appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their mandate. The A managers appointed to the board of managers are hereinafter referred to as "A Managers", and each an "A Manager", the B managers appointed to the board of managers are hereinafter referred to as "B Managers" and each a "B Manager" and the C managers appointed to the board of managers are hereinafter referred to as "C Managers" and each a "C Manager". Any reference made hereinafter to the "Managers" shall be construed as a reference to the A Manager(s) and/or to the B Manager(s) and/or to the C Manager(s), depending on the context and as applicable.

The A Manager(s) shall be proposed for appointment by the A Shareholders, the B Manager(s) shall be proposed for appointment by the A Shareholders and the C Manager(s) are local independent managers proposed for appointment by the A Shareholders.

7.2. The Managers shall be appointed by the General Meeting in accordance with any shareholders' agreement that may be in place from time to time between direct or indirect shareholders of the Company. The General Meeting shall determine the remuneration and term of office of the Managers.

7.3. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 8. Board of managers. The Managers constitute the board of managers (the "Board").

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any Manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A Manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A Manager may grant another Manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may elect among its members a chairperson. It may also choose a secretary who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if at least one A Manager, one B Manager and one C Manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the Managers present or represented including at least one A Manager, one B Manager and one C Manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by any A Manager together with any B and C Manager.

(vii) Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the Managers (the “Managers’ Circular Resolutions”) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature by three of any A Manager together with any B Manager and with any C Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The Managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of Shareholders and Shareholders’ written resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the “General Meeting”) or, in case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, by way of written resolutions (the “Shareholders’ Written Resolutions”).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders’ Written Resolutions, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Shareholders’ Written Resolutions are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting.

(iii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing (by mail, fax or e-mail) on the initiative of any Manager or by the Board upon request of Shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least seven (7) calendar days prior to the date of the meeting (starting on the day such notice is posted, faxed or e-mailed, whichever is the earlier), except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A quorum of at least one A Shareholder and one B Shareholder is required at any time in order for the General Meeting to be able to validly deliberate.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or not, in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders’ Written Resolutions are passed by Shareholders owning more than half of the share capital including at least all A Shareholders.

(viii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital including at least all A Shareholders.

(ix) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of Shareholders is limited to one (1), the sole exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders’ Written Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder’s resolutions, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Distributions

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company’s assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders to the Company.

12.3. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders’ Written Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 13. Allocation of profit.

13.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. Upon recommendation of the Board, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these articles of incorporation and any shareholders' agreement that may be in place from time to time.

13.3. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these articles of incorporation and any shareholders' agreement that may be in place from time to time.

13.4. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or more liquidators who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

VII. General provisions

Art. 15. General provisions

15.1. Notices and communications may be made or waived, and convening notices to General Meetings or Board meetings, Managers' and Shareholders' Written Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or in electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the minutes of the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Written Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any mandatory provisions of the law, with any agreement entered into by direct or indirect shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and fully paid up by contributions in cash as follows:

- 1 class A share has been subscribed by Capvis General Partner IV Limited, acting on behalf of Capvis Equity IV L.P., aforementioned, for the price of one Swiss Franc cent (CHF 0.01); and

- 1,079,999 class B shares have been subscribed by Capvis General Partner IV Limited, acting on behalf of Capvis Equity IV L.P., aforementioned, for the price of ten thousand seven hundred ninety nine Swiss Francs and ninety nine Swiss Franc cents (CHF 10,799.99); and

- 1 class A share has been subscribed by Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) L.P. Inc, aforementioned, for the price of one Swiss Franc cent (CHF 0.01); and

- 1,919,999 class B shares have been subscribed by Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) L.P. Inc, aforementioned, for the price of nineteen thousand one hundred ninety nine Swiss Francs and ninety nine Swiss Franc cents (CHF 19,199.99).

The Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of THIRTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 30,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of THIRTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 30,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand two hundred euro.

Resolutions taken by the shareholders

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions as Shareholders:

1. Are appointed Managers of the Company, for a period of one (1) year from the date hereof:

(i) Mr Felix ROHNER, Director, born in Schneisingen (Switzerland) on 24 February 1961, with professional address at Grabenstrasse 17, Postfach 1161, CH-6340 Baar, Switzerland, as A manager of the Company;

(ii) Mr Martyn SCRIVEN, Director, born in Kettering (UK) on 22 March 1947, with professional address at 28 New Street, JE - JE2 3TE St Helier, as A manager of the Company;

(iii) Mr Malte HANSEN, Employee, born in Koblenz, Germany on 13 October 1983, with professional address at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, as B manager of the Company;

(iv) Mr Claude LANG Employee, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on 12 October 1953, with professional address at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, as B manager of the Company;

(v) Mrs Rosalba BARRETTA, Employee, born in Marsala (Italy) on 3 January 1971, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as C manager of the Company; and

(vi) Ms Fantine JEANNON, Employee, born in Nancy (France) on 8 November 1986, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as C manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above named parties, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of divergence between the English and the German versions, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, known to the notary by surname, name, civil status and residence, said proxy holders signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the german translation of the foregoing text:

Im Jahre zweitausendvierzehn,
am dreizehnten Tag des Monats Mai.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,
sind erschienen:

1. „Capvis General Partner IV Limited“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier, eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 112.172, handelnd für Capvis Equity IV L.P., ein limited partnership,

hier vertreten durch:

Herrn Brendan D. KLAPP, Angestellter, berufsansässig in Beles, Großherzogtum Luxemburg,
aufgrund einer ihm in St. Helier, Jersey am 07. Mai 2014 erteilten Vollmacht;

2. „Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) L.P. Inc“ ein limited partnership mit eigener Rechtspersönlichkeit, gegründet und bestehend nach dem Recht von Guernsey mit Gesellschaftssitz in Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, eingetragen bei der Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey unter der Nummer 1520.

hier vertreten durch:

Herrn Brendan D. KLAPP, vorgenannt, aufgrund einer ihm in Guernsey, am 05. Mai 2014 erteilten Vollmacht; und

Diese Vollmachten werden nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem unterzeichneten Notar vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, die wie oben angegeben vertreten werden, haben den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden:

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „VAT Management S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Groß-

herzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) sowie jeglichen Gesellschaftervereinbarungen, die von Zeit zu Zeit existieren können, und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die „Satzung“).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Rates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung, an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.1 Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Rates errichtet werden. Wenn der Rat feststellt, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis die fraglichen Entwicklungen oder Ereignisse vollständig beendet sind. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonen jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentportfolios oder anderer Immaterialgüterrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen auf dem Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt, die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten an ihre Tochtergesellschaften und verbundenen Gesellschaften verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solche anderer Gesellschaften sicherzustellen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person, die zu der gleichen Gesellschaftsgruppe gehören. Die Gesellschaft ist nicht dazu befugt, reglementierte Tätigkeiten als Professioneller des Finanzsektors auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt, sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechselkurseinwirkungs-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt, alle gewerblichen, finanziellen oder industriellen Tätigkeiten und Transaktionen in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lassen oder diesen fördert.

Art 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt dreißigtausend Schweizer Franken (CHF 30,000.-), bestehend aus zwei (2) Klasse A Stammanteilen (die „A Stammanteile“) und die Gesellschafter werden als Klasse A Gesellschafter betrachtet und aus zwei Millionen neunhundert neunundneunzigtausendneinhundertachtundneunzig (2'999'998) Klasse B Stammanteilen (die „B Stammanteile“) und die Gesellschafter werden als Klasse B Gesellschafter betrachtet, alle in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einem Schweizer Rappen (CHF 0.01), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt wurden. Alle nachstehenden Hinweise zu „Aktien“ werden als Hinweis zu A Stammanteile bzw. B Stammanteile, je nach Kontext betrachtet. Die gleiche Auslegung wird auf alle Hinweise zu den Gesellschaftern der Gesellschaft angewandt.

5.2. Die Gesellschafter können beschließen, in Übereinstimmung mit dem Gesetz und jeglicher Gesellschaftervereinbarungen, die von Zeit zu Zeit existieren können, dass die Gesellschaft eine spezielle Kapitalrücklage bilden soll, wobei ein Betrag oder Wert, welcher dieser speziellen Kapitalrücklage zugeführt wird, als Kapitalrücklage der Gesellschaft ausschüttbar ist.

5.3. Nach den Bedingungen jeglicher Gesellschaftervereinbarungen, die von Zeit zu Zeit existieren können, kann das Stammkapital der Gesellschaft einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder reduziert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile - Übertragbarkeit.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Geschäftsanteil zu.

6.2. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gründer der Gesellschaft untereinander frei übertragbar, vorausgesetzt, dass der Empfänger zur Zeit der Übertragung noch Gesellschafter ist und dass die Bedingungen von jeglichen Gesellschaftervereinbarungen, die von Zeit zu Zeit existieren können, eingehalten wurden.

6.3. Die Übertragung von Geschäftsanteilen (inter vivos) ausser unter Gründern der Gesellschaft (Artikel 6.2 oben) und die Bestellung von Sicherheiten jeglicher Art an den Geschäftsanteilen (wie Grundschuld, Pfandrecht, dingliche Belastung, Abtretung, Niessbrauch, Übertragung zu Sicherungszwecken, Eigentumsvorbehalt oder andere Sicherheitsrechte zur Absicherung von Verpflichtungen jedwelter Person oder andere Vereinbarungen oder Vorkehrungen mit ähnlicher Wirkung) bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten sowie sämtlicher Klasse A Gesellschafter.

6.4. Die Übertragung von Geschäftsanteilen an Dritte aufgrund eines Todesfalles bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Überlebenden vertreten. Eine solche Genehmigung ist unnötig, falls die Anteile an Deszendenten oder die/den Witwe(r) übertragen werden.

6.5. Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde. Die Geschäftsführer der Gesellschaft werden Übertragungen, die unter Nichteinhaltung von Artikel 6 durchgeführt wurden, nicht registrieren.

6.6. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage eines jeden Gesellschafters eingesehen werden kann.

6.7. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1 Die Gesellschaft wird von mindestens drei Geschäftsführern geführt, mindestens ein (1) Kategorie A Geschäftsführer, mindestens ein (1) Kategorie B Geschäftsführer und mindestens ein (1) Kategorie C Geschäftsführer. Diese werden durch einen Beschluss der Hauptversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die bestellten A Geschäftsführer werden nachfolgend als die „A Geschäftsführer“ und jeder einzelne als „A Geschäftsführer“ bezeichnet; die bestellten B Geschäftsführer werden nachfolgend als die „B Geschäftsführer“ und jeder einzelne als „B Geschäftsführer“ bezeichnet; die bestellten C Geschäftsführer werden nachfolgend als die „C Geschäftsführer“ und jeder einzelne als „C Geschäftsführer“ bezeichnet. Alle nachstehenden Hinweise zu den „Geschäftsführern“ gelten als Hinweis zu A Geschäftsführer bzw. B Geschäftsführer bzw. C Geschäftsführer, je nach Kontext.

Die A Geschäftsführer werden von A Gesellschaftern zur Bestellung vorgeschlagen, die B Geschäftsführer werden von A Gesellschaftern zur Bestellung vorgeschlagen und die C Geschäftsführer sind lokale unabhängige Geschäftsführer, die von A Gesellschaftern zur Bestellung vorgeschlagen werden.

7.2 Die Geschäftsführer werden durch die Hauptversammlung im Einklang mit jeder Vereinbarung, welche die direkten oder indirekten Gesellschafter von Zeit zu Zeit eingehen, gewählt. Die Hauptversammlung soll die Bezüge und die Amtszeit der Geschäftsführer festlegen.

7.3 Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt mit oder ohne Grund von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Die Geschäftsführer bilden den Geschäftsführungsrat (der „Rat“).

8.1. Befugnisse des Rats

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die Satzung dem/den Gesellschafter(n) vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rats, welchem die Befugnisse zustehen, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind.

(ii) Der Rat kann besondere und eingeschränkte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rats übertragen.

8.2. Verfahren

(i) Auf Antrag eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rats statt, an dem in der Ankündigung genannten Ort, welcher sich grundsätzlich in Luxemburg befindet.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rats geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art sowie die Umstände sodann in der Ankündigung darzulegen sind.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rats bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Jeder Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlungen des Rats vertreten zu lassen.

(v) Der Rat kann unter seinen Geschäftsführern einen Vorsitzenden auswählen. Der Rat kann weiter einen Sekretär wählen, der kein Geschäftsführer sein muss und der für die Erstellung des Protokolls von jeder Geschäftsführersitzung verantwortlich ist.

(vi) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn mindestens ein (1) Kategorie A Geschäftsführer, mindestens ein (1) Kategorie B Geschäftsführer und mindestens ein (1) Kategorie C Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Rats sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer, darunter zumindest ein Kategorie A, ein Kategorie B und ein Kategorie C Geschäftsführer, gefasst werden. Die Beschlüsse des Rats werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von einem A Geschäftsführer gemeinsam mit einem B Geschäftsführer und einem C Geschäftsführer unterzeichnet werden.

(vii) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rats teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

(viii) Zirkularbeschlüsse, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die „Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer“), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rats gefasst wurde, und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift zu Dritt eines Kategorie A Geschäftsführers, eines Kategorie B Geschäftsführers und eines Kategorie C Geschäftsführers gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind.

IV. Gesellschafter

Art. 10. Hauptversammlung und schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter.

10.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die „Hauptversammlung“) oder im Falle, dass die Gesellschaft nicht mehr als 25 Gesellschafter hat, durch schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter („schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter“) gefasst.

(ii) Sollen schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter gefasst werden, so sind diese in ausformulierter Form allen Gesellschaftern zuzustellen. Die Gesellschafter geben ihre Stimme schriftlich ab. Schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter, sind genauso gültig und verbindlich, als wären diese Beschlüsse an einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst worden.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

10.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Die Gesellschafter werden auf Initiative eines jeden Geschäftsführers oder auf Initiative des Rats, wenn Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten dies verlangen, zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich (durch Brief, Fax oder Email) zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens sieben (7) Kalendertage im Voraus zu (mit Fristbeginn ab dem Tag des Versands der Ankündigung per Post, Fax oder E-Mail, was früher erfolgt), es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art sowie die Umstände sodann in der Ankündigung darzulegen sind.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung bekannt ist und sie sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Es muss stets mindestens ein (1) A Gesellschafter und ein (1) B Gesellschafter anwesend oder vertreten sein, um an einer Hauptversammlung gültig beschliessen zu können.

(vi) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich um einen Gesellschafter handeln kann oder nicht, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vii) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, wobei mindestens alle A Gesellschafter zustimmen müssen.

(viii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten, abgeändert werden, einschliesslich mindestens alle A Gesellschafter.

(ix) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 11. Alleingesellschafter.

11.1 Sofern die Anzahl der Gesellschafter auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

11.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder die Schriftlichen Beschlüsse der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

11.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung

Art. 12. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

12.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

12.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft gemeinsam mit einer Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft wiedergibt mit einem Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der/des Geschäftsführer(s) und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

12.3. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege von Schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 13. Gewinnverwendung.

13.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklagepflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

13.2. Auf Vorschlag des Rats bestimmt die Hauptversammlung im Einklang mit dem Gesetz, den Bestimmungen dieser Satzung und jeder Vereinbarung, die die Gesellschafter von Zeit zu Zeit eingehen, wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

13.3. Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes, den Regelungen dieser Satzung und jeder Vereinbarung, die die Gesellschafter von Zeit zu Zeit eingehen, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

13.4. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Agio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, soweit vorhanden, für welches der Jahresabschluss bereits genehmigt wurde, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, und vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) falls die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres übersteigen, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den Betrag, welcher den ausschüttbaren Gewinn übersteigt, zurückerstaten.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 14. Auflösung - Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zur Durchführung der Liquidation und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die uneingeschränkte Befugnis, die Vermögenswerte der Gesellschaft zu realisieren und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Allgemeine Bestimmungen.

15.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen können erfolgen oder es kann darauf verzichtet werden und Einberufungs-bekanntmachungen zu Hauptversammlungen oder Rats-Sitzungen, Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter können schriftlich, durch Telefax, Email oder jeder anderen Form von elektronischen Kommunikationsmitteln dokumentiert werden.

15.2. Vollmachten können in jeder der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rats können von einem Geschäftsführer auch in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen erteilt werden.

15.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt diese erfüllen alle gesetzlichen Erfordernisse zur Anerkennung als handschriftliche Unterschrift. Unterschriften auf der Geschäftsführer auf Zirkularbeschlüssen, auf Protokollen von Beschlüssen, die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden, beziehungsweise auf Schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter müssen auf einem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

15.4. Sämtliche nicht ausdrücklich durch die Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich zwingender Regelungen des Gesetzes, den Vereinbarungen, die die Gesellschafter von Zeit zu Zeit eingehen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am Tage dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung der Gesellschaft wurde hiermit durch den Notar aufgenommen, die gezeichneten Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet und voll durch Bareinlagen eingezahlt:

- ein (1) Klasse A Stammanteil wird durch Capvis General Partner IV Limited, handelnd für Capvis Equity IV L.P., gezeichnet, für einen Preis von einem Schweizer Rappen (CHF 0.01); und
- 1'079'999 Klasse B Stammanteile werden durch Capvis General Partner IV Limited, handelnd für Capvis Equity IV L.P., gezeichnet, für einen Preis von zehntausendsiebenhundertneunundneunzig Schweizer Franken und neunundneunzig Rappen (CHF 10'799.99); und
- ein (1) Klasse A Stammanteil wird durch Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) L.P. Inc. gezeichnet, für einen Preis von einem Rappen (CHF 0.01); und
- 1'919'999 Klasse B Stammanteilen werden durch Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) L.P. Inc. gezeichnet, von neunzehntausendeinhundertneunundneunzig Schweizer Franken und neunundneunzig Rappen (CHF 19'199.99).

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag in Gesamthöhe von DREIßIGTAUSEND SCHWEIZER FRANKEN (CHF 30,000.-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Der Gesamtbetrag in Höhe von DREIßIGTAUSEND SCHWEIZER FRANKEN (CHF 30,000.-) wurde vollständig dem Stammkapital der Gesellschaft zugeführt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausendzweihundert Euro.

Beschlüsse der Gesellschafter

Die vorgenannten und wie oben angegebenen vertretenen Parteien, die das gesamte gezeichnete Stammkapital vertreten, fassen die folgenden Beschlüsse:

1. Folgende Geschäftsführer der Gesellschaft werden, für eine Dauer von einem (1) Jahr, ernannt:

- (i) Herr Felix ROHNER, geboren in Schneisingen (Schweiz) am 24. Februar 1961, Direktor, geschäftsansässig in Grabenstrasse 17, Postfach 1161, CH-6340 Baar, Schweiz, als Kategorie A Geschäftsführer;
- (ii) Herr Martyn SCRIVEN, Direktor, geboren in Kettering (Grossbritannien) am 22. März 1947, geschäftsansässig in 28 New Street, JE - JE2 3TE St Helier, als Kategorie A Geschäftsführer;
- (iii) Herr Malte HANSEN, geboren in Koblenz (Deutschland) am 13. Oktober 1983, Angestellter, geschäftsansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg als Kategorie B Geschäftsführer;
- (iv) Herr Claude LANG, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg) am 12. Oktober 1953, Angestellter, geschäftsansässig in 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette als Kategorie B Geschäftsführer;
- (v) Frau Rosalba BARRETTA, geboren in Marsala (Italien) am 3. Januar 1971, Angestellte, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, als Kategorie C Geschäftsführer; und
- (vi) Frau Fantine JEANNON, geboren in Nancy (Frankreich) am 8. November 1986, Angestellte, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, als Kategorie C Geschäftsführer.

2. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg festgelegt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Parteien die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch der vorstehend genannten Parteien ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Beles, Großherzogtum Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, dessen Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von dem Bevollmächtigten der Erschienenen gemeinsam mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6775. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014073408/592.

(140085337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Turban S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.189.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

ici représentée par Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "TURBAN S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille Euros (62.000,- EUR), représenté par soixante-deux mille (62.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} jeudi du mois de mars à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social – Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-deux mille (62.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "YES EUROPE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.
- 5) Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. NOWANKIEWICZ, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. LAC/2014/22543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073379/240.

(140085981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

SGaz Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 187.163.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Oil & Gas Engineering Solutions Holding S.A.L. (Holding) OGES, a joint stock company incorporated under the laws of the Republic of Lebanon having its registered office at Nour Al Hayat Bldg., 11th Floor, 60 Verdun Street, Beirut, Lebanon, registered with the special commercial register of Beirut under number 1902753 C.R.,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 27 February 2014.

VQ Energy One S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 28 February 2014.

Which powers of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “SGaz Holdings S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at forty thousand Euro (EUR 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred (the "Free Premium Reserve"). The amount of said Free Premium Reserve is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the Free Premium Reserve may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal voting rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.2. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company shall have a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager") which shall be composed of three (3) members and shall be appointed by the general meeting of Shareholders. The Managers need not to be Shareholder of the Company. The Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders. The majority of the Managers shall be resident in Luxembourg.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of any two (2) members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

9.5. The Company shall also be bound by the sole signature of the General Manager (as defined below) for any matters in relation to the daily management of the Company.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Board of Managers may delegate the daily management of the Company and its powers to conduct the daily management of the Company to one person, who need not be selected from its own members (the "General Manager").

10.2. The Board of Managers may also commit the management of a special branch of the Company to one or more Managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy provided that a Luxembourg resident Manager may only appoint another Luxembourg resident Manager.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The

resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy. A majority of the Managers present or represented shall be Luxembourg resident.

11.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and video-conference) initiated from Luxembourg, which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 12. Interim dividends. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares held by it without any limitation whatsoever.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings shall be convened by any two (2) Managers.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

16.3. The balance of the profit is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

Oil & Gas Engineering Solutions Holding S.A.L. (Holding) OGES, prenamed, twenty-four thousand

Shares 24,000 Shares

VQ Energy One S.C.A., prenamed, sixteen thousand Shares 16,000 Shares

TOTAL: forty thousand Shares, 40,000 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of forty thousand Euro (EUR 40,000).

The amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named Shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 127, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg;

2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Alexandre TASKIRAN, born on 24 April 1968, in Karaman (Turkey), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

2.2 Mr. Nicolas MILLE, born on 8 February 1978, in Antony (France), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; and;

2.3 Mr. Christian BUHLMANN, born on 1 May 1971, in Etterbeek (Belgium), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representatives of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

Oil & Gas Engineering Solutions Holding S.A.L. (Holding) OGES, une société anonyme constituée selon les lois de la République du Liban ayant son siège social à Nour Al Hayat Bldg., 11^{ème} étage, 60 rue de Verdun, Beyrouth, République du Liban, immatriculée auprès du registre commercial spécial de Beyrouth sous le numéro 1902753 C.R.,

représentée par Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2014.

VQ Energy One S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2014.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont déclaré leur intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "SGaz Holdings S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille euros (40.000 EUR) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée (la «Réserve de Primes Libre»). Le montant de ladite Réserve de Primes Libre est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant de la Réserve de Primes Libre peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales ont des droit de vote égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.2. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chaque membre étant alors désigné comme «Gérant») qui sera composé de trois (3) membres et qui seront nommés par l'assemblée générale des Associés. Les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés. La majorité des Gérants seront résidents à Luxembourg.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

9.5. La Société est également valablement engagée par la seule signature du Gérant Général (tel que défini ci-après) pour toutes matières en relation avec la gestion journalière de la Société.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société et ses pouvoirs de diriger la gestion journalière de la Société à une personne, qui ne doit pas être choisie parmi ses membres (le «Gérant Général»).

10.2. Le Conseil de Gérance peut également déléguer la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs Gérants, et donner des pouvoir spéciaux pour des matières déterminées à un ou plusieurs mandataires choisi ou non parmi ses membres, Associés ou non.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre un autre Gérant comme son mandataire étant entendu qu'un Gérant résidant à Luxembourg ne pourra désigner qu'un autre Gérant résidant à Luxembourg.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire. Une majorité des Gérants présents ou représentés seront résidents luxembourgeois.

11.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication initié à partir de Luxembourg (en ce compris par téléphone et par visio-conférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de la réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre d'Actions détenues par lui sans limitation aucune.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales seront convoquées par deux (2) Gérants.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.

16.3. Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, les comparantes déclarent souscrire l'entière du capital comme suit:

Oil & Gas Engineering Solutions Holding S.A.L. (Holding) OGES, pré-qualifiée, vingt-quatre mille Parts Sociales	24.000 Parts Sociales
VQ Energy One S.C.A., pré-qualifiée, seize mille Parts Sociales	16.000 Parts Sociales
TOTAL: quarante mille Parts Sociales,	40.000 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de quarante mille euros (40.000 EUR).

Le montant de quarante mille euros (40.000 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après l'établissement des Statuts, les Associés préqualifiés ont tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que celle-ci était valablement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

2. Ont été nommé gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Monsieur Alexandre TASKIRAN, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie) avec adresse professionnelle à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

2.2 Monsieur Nicolas MILLE, né le 8 février 1978 à Antony (France) avec adresse professionnelle à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; et

2.3 Monsieur Christian BUHLMANN, né le 1 mai 1971, à Etterbeek (Belgique) avec adresse professionnelle à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes connues du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, lesdits mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2014. Relation: EAC/2014/3498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014073313/462.

(140084721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Unigra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 43.748.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«Unigrà S.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Conselice (RA), via Gardizza n. 9/B, Italie, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Ravenne sous le numéro 02403240399, (ci-après, l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Emmanuel BRIGANTI, employé à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 16 mai 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en tant qu'Associée Unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «UNIGRA INTERNATIONAL S.A.», dont le siège social est au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B43748, constituée par acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002 (ci-après, la «Société»), et représentant l'intégralité du capital social,

requiert le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

A. Projet commun de fusion. Les 25 mars et 26 mars 2014, le projet commun de fusion transfrontalière (le «Projet de fusion») définissant les termes et conditions de la fusion transfrontalière (la «Fusion») entre l'Associé Unique (la «Société Absorbante») et la Société (la «Société Absorbée»), et avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes») a été approuvé par le conseil d'administration de la Société Absorbée et par le conseil d'administration de la Société Absorbante.

Le 27 mars 2014, le Projet de fusion a été déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Le Projet de fusion a également été publié au Grand-Duché de Luxembourg au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéros 817-818 du 31 mars 2014.

B. Rapports des conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes, justifiant la Fusion du point de vue juridique et économique. Les 25 et 26 mars 2014, (i) le rapport écrit du conseil d'administration de la Société Absorbante et (ii) le rapport écrit du conseil d'administration de la Société Absorbée sur la Fusion ont été adoptés et signés (les «Rapports»).

C. Documentation publique. Les documents listés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), ont été déposés aux sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil d'administration lui a présenté le Projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéros 817-818 du 31 mars 2014, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, ainsi que les Rapports, dont une copie, après signature «ne varietur», restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à sa disposition au siège social de la Société, soit en original soit en projet.

L'Associé Unique décide ensuite d'approuver la Fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante conformément aux termes et conditions posés par le Projet de fusion.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte et approuve ce qui suit:

- qu'aucune part sociale ou action ne sera émise à l'Associé Unique suite à la Fusion;
- que la fusion se trouvera réalisée un mois après la date de la publication au Mémorial C du Projet de fusion, le tout sous condition suspensive de l'approbation du même Projet de fusion et de la réalisation de cette Fusion aux conditions prévues par ledit Projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante en Italie, et l'inscription du constat de Fusion pour compte de la société absorbante en Italie;
- que la Fusion sera effective d'un point de vue comptable à partir du premier jour d'effet de la Fusion eu égard des tiers, date à laquelle les droits et obligations de la Société Absorbée seront considérés comme ayant été transférés à la Société Absorbante;
- qu'en ces circonstances, sous la condition suspensive dont question ci-avant, la fusion se trouvera réalisée, et entraîne de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:
 - * la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
 - * et que la société absorbée cessera d'exister.

Troisième résolution

L'Associé Unique accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

L'Associé Unique donne pouvoir à chacun des actuels gérants de la société absorbante, afin d'accomplir, au nom de la société absorbée, toutes les formalités requises dans le cadre de la présente fusion tant au Grand-Duché à Luxembourg, qu'en Italie.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion Transfrontalière.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: E. BRIGANTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mai 2014. Relation: RED/2014/1135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014073397/85.

(140085747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

4 Ever S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 187.180.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Helena Maria PIRES LOURO, gérante de sociétés, née à Figueira da Foz (Portugal), le 5 août 1970, demeurant à L-1257 Luxembourg, 12 rue Nicolas Braunschauen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "4 EVER S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Madame Helena Maria PIRES LOURO, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.
2. Madame Helena Maria PIRES LOURO, gérante de sociétés, née à Figueira da Foz (Portugal), le 5 août 1970, demeurant à L-1257 Luxembourg, 12 rue Nicolas Braunshausen, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. M. PIRES LOURO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. LAC/2014/22539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073445/136.

(140085836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Urban Capital Lender 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.135.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Urban Capital Lender 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B179132 ("UCL 1"), duly represented by Mrs Sara Lecomte, having here professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 14, 2014 in Luxembourg,

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of Urban Capital Lender 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on July 24, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg published with the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company") and whose Articles of Association

have been amended by deed enacted on July 30, 2013, published with the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on September 20, 2013.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

First resolution:

The sole shareholder decides to amend the Company's financial year end, moving it from the thirty first (31) day of December to the thirty first (31) day of July of the same year.

Second resolution:

The sole shareholder decides to set the year end for the current year, having started on January 1, 2014, on July 31, 2014.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 14.1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 14.1. "The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of August of each year and end on the thirty-first (31) of July of the following year".

There being no further business before the sole shareholder, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille quatorze, le quinzième jour de mai,

Par devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Urban Capital Lender 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179132 ("UCL 1"), valablement représentée par Madame Sara Lecomte, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé le 14 mai 2014 à Luxembourg,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique ("l'Associé") de Urban Capital Lender 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée le 24 juillet 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"), dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 30 juillet 2013, publié au Mémorial C le 20 Septembre 2013.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société du trente et un (31) décembre au trente et un (31) juillet de la même année.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de fixer la date de clôture de l'année en cours au trente et un (31) juillet, de sorte que l'exercice social ayant débuté le premier (1^{er}) janvier 2014 se termine le trente et un (31) juillet 2014.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 14.1. «L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) août de chaque année et se termine le trente et un (31) juillet de l'année suivante»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/23451. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014073382/83.

(140085722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Benaco, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 181.926.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société BENACO S.A. qui s'est tenue en date du 20 mai 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- de remplacer Monsieur Didier Schönberger, administrateur démissionnaire, par:

Monsieur Roland Soreille, administrateur de sociétés, né le 03/09/1943 à Bertrix (Belgique) et demeurant au 27 rue Basse, B-1460 Ittre.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

- de nommer Madame Nadine Vincent, employée privée, née le 6 septembre 1962 à Toulon et demeurant 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité d'administrateur supplémentaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Véronique Wauthier
- Monsieur Roland Soreille
- Monsieur Nicolas Hamel
- Madame Nadine Vincent.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014072788/25.

(140085466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Calimera Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.829.

Extrait rectificatif du dépôt n° L140085566 daté du 23/05/2014

Il y a lieu de lire

Le contrat de transfert de part signé en date du 14 mai 2014 avec effet du 21 mai 2014.

Au lieu de

Le contrat de transfert de part signé en date du 14 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072806/15.

(140086232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.
